



RAPPORT FINANCIER
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Assemblée Générale du 25 juin 2012

Toutes les sommes indiquées dans ce rapport sont exprimées en euros (€).

Préambule

L'année 2011 a été marquée par d'importants efforts de restructuration destinés à optimiser le fonctionnement de la structure - et tout particulièrement sa gestion financière - et à renforcer la confiance de nos partenaires individuels, associatifs et institutionnels.

Tout d'abord, SHERPA a fait réaliser par le cabinet d'expert-comptable ENTRY EXPERTISE un audit administratif de l'association. Sur la base des recommandations du cabinet ENTRY EXPERTISE et avec l'aide de ce dernier, SHERPA a ainsi procédé à d'importants réaménagements qui ont permis de mettre à plat la gestion financière et comptable de l'association et de rationaliser son fonctionnement quotidien.

Dans le prolongement de cet audit, SHERPA a décidé de faire appel aux services du cabinet ENTRY EXPERTISE pour faciliter la gestion financière et administrative de la structure. Au-delà de la préparation des comptes annuels, le cabinet ENTRY EXPERTISE assure l'établissement des bulletins de paie, des déclarations sociales et des taxes assises sur les salaires et apporte en sus divers soutiens en matière fiscale et sociale.

Enfin, bien que l'association n'y soit pas soumise légalement, SHERPA a fait le choix de faire certifier ses comptes par le cabinet de commissariat aux comptes MAZARS à partir de l'exercice 2011. L'audit des comptes 2011 interviendra sur une base contractuelle ; la nomination du commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans étant soumise à la décision de l'assemblée générale – appelée à se prononcer sur cette question.

Faits marquants de l'exercice 2011

Deux événements majeurs ont impacté positivement la situation financière de l'association en 2011.

Tout d'abord, William BOURDON a abandonné à hauteur de 10 000 € son droit de reprise sur l'apport de 134 881€ qu'il avait effectué au profit de l'association au cours des exercices précédents. Cette opération a contribué à augmenter les ressources de l'association pour l'exercice 2011.

Les sociétaires de l'association d'avocats Bourdon, Voituriez et associés ont par ailleurs consenti à la novation en un apport associatif d'une ancienne dette liée à la mise à disposition d'un juriste entre 2006 et 2008 auprès de SHERPA. La contrepartie morale de cet apport, d'un montant de 60 807 €, est l'intérêt porté par les sociétaires à la survie financière de l'association et au développement de son projet associatif. Un contrat, signé début juin 2012, a encadré cet apport effectué avec droit de reprise et qui a, selon les dispositions contractuelles, une prise d'effet au 31.12.2011. Cette opération a permis d'améliorer les fonds associatifs.

Présentation des comptes 2011

L'objectif est de vous présenter les comptes annuels de l'exercice 2011, soit :

- La traduction financière de notre activité sur l'année à travers la lecture du compte de résultat (1) ;
- L'appréciation de notre situation patrimoniale au 31.12.2011 (2) ;

Nous vous rappelons que nos comptes sont :

- conformes au plan comptable général adapté aux associations - établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général 1999 et du règlement comptable n° 99-01-CRC ;
- audités par un commissaire aux comptes ;

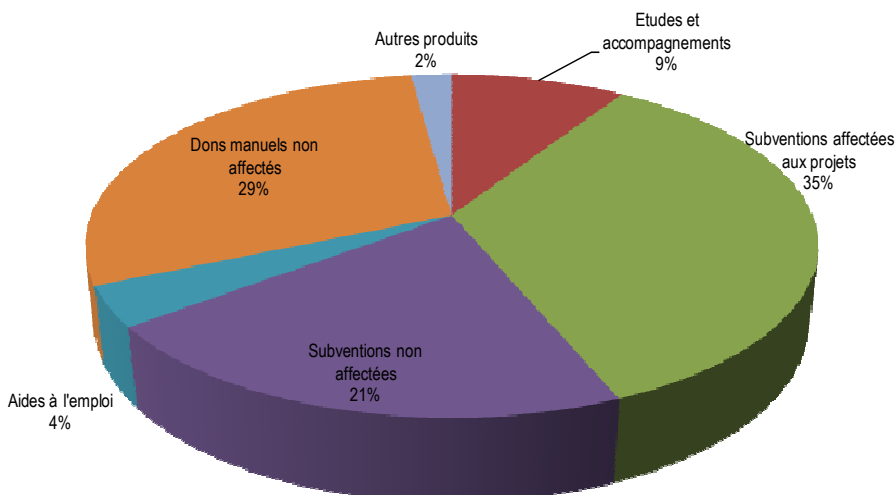
(1) Le compte de résultat 2011

Charges	MONTANT	Produits	MONTANT
Charges d'exploitation	260 864 €	Produits d'exploitation	268 863 €
• Frais et prestations Avocats juristes, Traducteurs	11 127 €	• Prestations - Etudes et accompagnements SHERPA	24 550 €
• Frais - Organisation manifestations	34 109 €	• Subventions affectées aux projets (SOMO, MISEROR, FPH, FRZANCE LIBERTES...)	92 871 €
• Frais de mission et de déplacements	17 783 €	• Subventions non affectées (SIGRID RAUSSING...)	56 584 €
• Frais de personnel (Salaires, Charges sociales et Taxes)	161 210 €	• Aides à l'emploi	10 256 €
• Frais de communication	10 570 €	• Dons manuels non affectés	74 435 €
• Loyers et charges locatives	7 080 €	• Dons manuels via Internet	4 526 €
• Honoraires Paie, Comptabilité, Commissaires aux Comptes	7 813 €	• Autres produits (Partenaires remboursements de frais...Divers)	5 641 €
• Autres frais de structure	7 817 €		
• Amortissements & provisions	1 013 €		
• Autres charges (Subventions versées, cotisations vie associative, autres)	2 342 €		
Charges financières	- €	Produits financiers	27 €
Charges exceptionnelles	4 749 €	Produits exceptionnels	4 570 €
Engagement à réaliser sur ressources affectées	- €	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	- €
Total Charges	265 613 €	Total Produits	273 460 €
Excédent au 31/12/2011	7 847 €		

L'ASSOCIATION A PU COUVRIR LES CHARGES AFFECTEES AUX ACTIONS ET AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT A PARTIR DES RESSOURCES OBTENUES

Ressources 2011

Les ressources (produits d'exploitation) pour l'année 2011 s'élèvent à 268 863 € ce qui représente une augmentation de + 30% par rapport à l'exercice 2010. Elles sont réparties comme suit :



Etudes et accompagnements	24 550 €
Subventions affectées aux projets	92 871 €
Subventions non affectées	56 584 €
Aides à l'emploi	10 256 €
Dons manuels non affectés	78 961 €
Autres produits	5 641 €
Total des produits d'exploitation	268 863 €

Eléments clés :

- Subventions d'organismes privés – SHERPA a obtenu en 2011 des financements de la part de fondations philanthropiques qui n'avaient jamais soutenu l'association par le passé :
 - ✓ International Bar Association-Human rights Institute (GB)
 - ✓ Fondation OAK foundation (GB)
 - ✓ Fondation MISEREOR (Allemagne)

SHERPA est fière de pouvoir compter ces fondations parmi ses financeurs et fera en sorte que ces soutiens s'inscrivent dans la durée.

- Emploi aidé – SHERPA a fait appel aux services de l'association Solidarité Nouvelles Face au chômage (<http://www.snc.asso.fr/>) ce qui lui a permis de financer un poste de juriste (CDD de 6 mois) ;
- Dons manuels:
 - ✓ SHERPA a reçu en 2011 un don exceptionnel de 50 000 € ainsi que 3 dons d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € ;
 - ✓ 70% des autres dons ont été réalisés via Paypal.

Les dons manuels constituent une source de financement privilégiée en ce qu'ils permettent de garantir l'indépendance financière de la structure. SHERPA va donc affecter des moyens supplémentaires en 2012 afin d'en augmenter le volume.

Dépenses 2011

Les dépenses (charges d'exploitation) pour l'année 2011 s'élèvent à 260 864 € et sont réparties comme suit :



Éléments clés :

- L'essentiel des ressources 2011 ont été affectées à la réalisation des missions sociales de l'association. Au-delà des frais de personnel, les frais directement imputables à la réalisation des missions sociales incluent principalement:
 - ✓ Les frais et prestations des avocats juristes, traducteurs, et autres spécialistes ;
 - ✓ Les frais d'organisation de manifestations ;
 - ✓ Les frais de missions et de déplacements ;
 - ✓ Les frais de communication.

Les dépenses sont relativement stables par rapport à l'exercice 2010 ; seuls les frais liés à la tenue de manifestations ont augmentés (passant de 16 940 € en 2010 à 34 109 € en 2011) : SHERPA a en effet organisé de nombreux événements en 2011 (séminaire d'experts sur la restitution des avoirs illicites ; mise en débat du « Cahier de Propositions » ; table ronde au Parlement Européen...).

- Les frais liés à la collecte de fonds représentent pour l'essentiel des frais de personnel (temps de travail).

Le ratio entre les frais engagés et les sommes collectés (dons/subventions) est de l'ordre de 8 %. En d'autres termes, pour un euro engagé dans la collecte de ressources, SHERPA en a récupéré 12.

- Les frais de fonctionnement, pour l'essentiel incompressibles, comprennent :
 - ✓ Les frais de structure (loyers et charges locatives, assurance, honoraires paie, comptabilité et commissaire aux comptes, autres frais de structure) ;
 - ✓ Les frais de personnel liés à la direction et à l'administration de l'association (non directement imputables à la réalisation des missions sociales ou à la recherche de financement) ;
 - ✓ Les autres dépenses liées à la gestion courante de l'association (subventions versées ; cotisations liées à la vie statutaire...);

Les frais de fonctionnement ont légèrement augmentés par rapport à l'exercice précédent ; cette variation tient pour l'essentiel à l'audit réalisé par le cabinet ENTRY EXPERTISE et à la vérification des comptes 2011 par un commissaire aux comptes intervenant dans le cadre d'une mission contractuelle.

- Les frais de personnel représentent 161 210 € soit 62 % des charges d'exploitation – étant précisé que :
 - ✓ Le salaire net mensuel moyen était de l'ordre de 1 950 € ;
 - ✓ SHERPA comptait 3 salariés à temps plein au 31.12.2011 (dont un CDD).

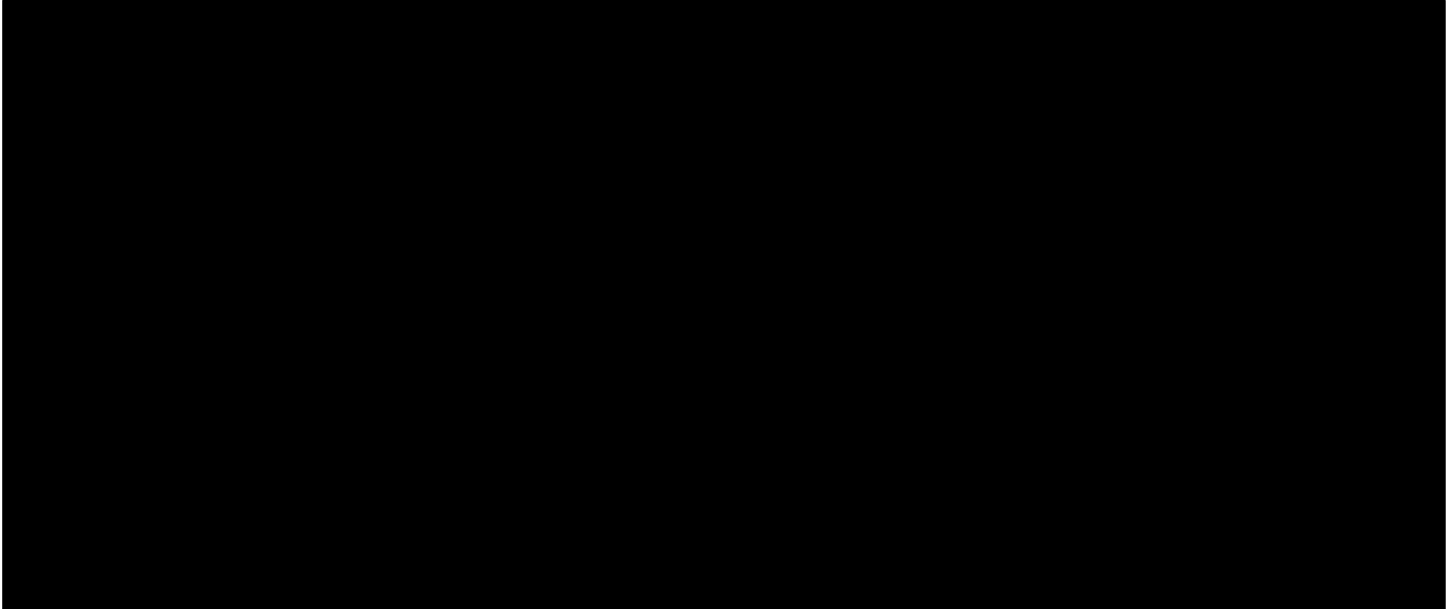
Valorisation du bénévolat

Cette année, nous avons introduit la valorisation du bénévolat dans nos comptes de résultat afin de nous permettre de mesurer plus précisément le poids de l'activité de notre structure. La valorisation financière du bénévolat est un exercice difficile et nous avons respecté des règles de prudence maximale.

L'association a recensé 377 jours d'interventions bénévoles (juristes spécialistes) au titre de l'exercice 2011. La valorisation de ces interventions s'est effectuée sur la base de trois fois le taux du SMIC horaire moyen chargé.

(2) Situation patrimoniale au 31.12.2011

Présentation synthétique de la situation patrimoniale au 31.12.2011 de l'association SHERPA à partir du bilan certifié par le commissaire aux comptes.



Conclusions et perspectives 2012

L'année 2011 se termine sur un résultat positif net de 7 847€. Il est proposé de reporter ce résultat sur le compte de report à nouveau qui passeront ainsi de – 155.494 à – 147.647 €. L'assemblée générale devra donc procéder à un vote sur cette question.

Pour l'année 2012, SHERPA prévoit un budget prévisionnel de 360.000 € et dispose d'ores et déjà de plus de la moitié des ressources. En tout état de cause, l'association mettra tout en œuvre pour maintenir cette situation d'équilibre.

Vous trouverez en annexe un résumé du bilan et du compte de résultat pour l'année 2011 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes intervenant comme auditeur contractuel au titre de l'exercice 2011. Les comptes détaillés sont consultables par tous les membres au siège de l'association.